

Service instructeur

DSOL - Direction études, finances et appuis de la
solidarité

Service consulté

**SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES RELEVANT DE LA
POLITIQUE SOLIDARITE, FAMILLE, INSERTION ET LOGEMENT POUR UN
MONTANT DE 808 052 EUROS**

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport les demandes de subventions de fonctionnement de 39 associations ou organismes relevant de la politique solidarité, famille, insertion et logement pour un montant total de 758 052 €.
Il vous est également soumis, les demandes de subventions du Réseau Parents 68 relevant du soutien à la parentalité pour un montant total de 50 000 €.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations ou organismes dans le domaine de l'action sociale, le Département accorde chaque année des subventions de fonctionnement à des associations ou organismes œuvrant au service de la population haut-rhinoise.

Pour rappel, en 2017, le Département du Haut-Rhin a attribué 781 660 € de subventions aux associations et organismes relevant de la politique solidarité, famille, insertion et logement (731 660 € versés à 38 structures et 50 000 € versés au titre du Réseau Parents 68).

I. Les subventions aux associations

Du fait des contraintes financières, le Département se recentre depuis quelques années sur ses politiques prioritaires.

Les différentes demandes de subventions de la part des associations relevant de la Solidarité ont été instruites sur la base du principe, acté lors des orientations budgétaires, de reconduction en 2018 des montants des subventions accordées en 2017.

Néanmoins, pour les associations ayant eu une baisse de subvention de 30% en 2017 et en cas de baisse de leur trésorerie en deçà d'un seuil de :

- 6 mois pour les associations dans le champ de compétence tarifaire de la Présidente du Conseil départemental,
- 3 mois pour les associations hors champ,

il est proposé que la subvention 2018 soit réajustée à hauteur de la subvention 2016.

L'examen de ces situations individuelles, le cas échéant, sera réalisé à l'obtention des comptes 2017 et fera l'objet dans ce cas d'un rapport qui sera présenté lors d'une prochaine Commission permanente.

Par ailleurs, il est proposé, dans le respect de la jauge budgétaire allouée, de présenter des nouvelles demandes de subventions ou le renforcement d'aides existantes, au regard de la pertinence et de la plus-value pour les territoires et les haut-rhinois des actions ainsi soutenues.

Il est donc soumis à décision d'attribuer 45 subventions en faveur de 40 associations et organismes pour un montant total de 758 052 €. Les propositions vous sont récapitulées ci-dessous.

FAMILLES ET MAJEURS VULNERABLES

ASFMR – Association Syndicale des Familles Monoparentales et * Recomposées – Service d'accompagnement des victimes des violences intrafamiliales – Colmar	7 700 €
* CIDFF du Haut-Rhin – Centre de Documentation et d'Information des Femmes et des Familles – Mulhouse	2 000 €
* CIDFF du Haut-Rhin – Accueil de jour départemental pour les femmes victimes de violences – Mulhouse	27 000 €
* SOS Amitié – Steinbach	735 €

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET LA PRECARITE

* ACCES – Hôtel Social « La Maison du Pont » – Mulhouse	10 500 €
* APPUIS – Service d'accueil d'urgence sur Colmar – Mulhouse	7 350 €
* ATD Quart Monde Haut-Rhin – Colmar	12 861 €
* CARITAS – Strasbourg	9 000 €
* Elan Sportif – Action « Des assauts dans les quartiers » – Mulhouse	6 000 €
* Espoir Colmar – Accompagnement des personnes résidant au lieu de vie « La Clausmatt » – Colmar	69 300 €
* SURSO – Mulhouse	14 700 €
* Solidarité Paysans Alsace	2 500 €
* Les Ateliers de la Piste Achille Zavatta – Mulhouse	30 000 €

EPICERIES SOCIALES - AIDE ALIMENTAIRE

* Banque Alimentaire du Haut-Rhin – Mulhouse	17 500 €
* Boutique d'Insertion « Coup d'Pouce » – Epicerie Sociale – Munster	6 650 €
* CCAS de Kingsheim – Epicerie solidaire « L'Envol »	3 800 €
* CCAS de Riedisheim – Epicerie sociale « L'Epi »	5 700 €
* CCAS de Thann – Epicerie sociale « Le Panier de Rangen »	4 750 €
* CDAFL du Haut-Rhin – Conseil Départemental des Associations Familiales et Laïques –Relais banque alimentaire – Mulhouse	1 750 €

* La Manne – Centre d'Entraide Alimentaire et de Soutien par le Travail – Colmar	16 150 €
* Les Restaurants du cœur – Distribution de colis alimentaires – Illzach	11 000 €
* Secours Populaire Français Fédération du Haut-Rhin – Aide alimentaire – Colmar	4 750 €

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

* ASFMR – Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées – Accompagnement de familles – Colmar	22 900 €
* ASFMR – Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées – Médiation Familiale – Colmar	8 400 €
* OREE – Médiation familiale – Mulhouse	4 550 €
* OREE – Parents Incarcérés Enfants Séparés – Mulhouse	2 100 €
* La Petite Ourse – Espace rencontre parents-enfants – Mulhouse	14 000 €
* THEMIS – Promotion du droit pour les enfants et les jeunes – Strasbourg	10 000 €
* THEMIS – Missions Administrateur Ad hoc – Strasbourg	76 000 €
* Toutjourla – Accueil et rencontre des jeunes – Schiltigheim	1 000 €

PROMOTION DE LA SANTE

* ALSA – Dispositif Dibagpsy	15 000 €
* AIDES 68 – Lutte contre le sida et les Hépatites – Mulhouse	2 850 €
* Maison des Adolescents – Mulhouse	100 000 €
* Sépia – Ecoute préventive du suicide chez les jeunes – Colmar	15 400 €
* UFSBD 68 – Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire du Haut-Rhin – Education à l'hygiène buccodentaire en écoles maternelles – Mulhouse	13 300 €
* Union Départementale des Donneurs du Sang Bénévole du Haut-Rhin – Ingersheim	1 470 €

PROMOTION DE LA SANTE – Dépistage des cancers

* ADECA 68 – Dépistage du cancer colorectal – Colmar	40 320 €
* ADEMAS – Dépistage du cancer du sein – Illkirch	56 000 €
* ARER 68 – Recherche épidémiologique – Recensement des nouveaux cas de cancer – Mulhouse	9 600 €
* EVE – Dépistage du cancer du col de l'utérus - Illkirch	33 886 €
* La Ligue contre le Cancer – Lutte contre le cancer - Colmar	4 480 €

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

* Association Générale des Familles – Mulhouse	4 000 €
* Enfance Plurielle 68 – ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace - Bollwiller	30 000 €
* Naître en Alsace – Schiltigheim	2 100 €
* Planning Familial – Mulhouse	19 000 €

Des conventions seront signées pour les associations et organismes mentionnés ci-dessus, dont le montant de la ou des subventions est supérieur à 23 000 euros, selon le modèle de la convention type joint au présent rapport.

Les montants proposés ont recueilli l'avis favorable de la 10^{ème} commission lors de sa séance du 18 mai 2018.

II. Le Réseau Parents 68

Le Réseau Parents 68 a pour objectif d'aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, avec une double préoccupation :

- permettre le développement des relations entre les parents,
- faciliter l'accès à l'information et favoriser le contact avec des professionnels.

Aussi, le réseau fédère et finance des actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien.

Au niveau du Haut-Rhin, les différentes actions financées par le réseau ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans et s'inscrivent dans le cadre de la politique départementale relative au soutien à la parentalité. Ce réseau est le fruit d'un partenariat instauré entre l'Etat, la Caisse d'allocations familiales, le Département, la Mutualité Sociale Agricole et l'association ARSEA dès 2005. Il lance annuellement des appels à projet qui permettent de sélectionner et de financer les actions de soutien à la parentalité portées par des organismes tiers, chaque financeur versant directement sa quote-part à ces derniers (pour l'année 2018 : Département 50 000 €, Caf 166 400 € et MSA 6 000 €).

Suite à la réunion du Comité de financement du 20 mars 2018, il est proposé d'allouer, pour l'année 2018, les crédits suivants au financement des actions de soutien à la parentalité subventionnées dans le cadre du Réseau Parents 68 :

- 20 000 € pour les projets à destination de parents d'enfants et d'enfants de moins de six ans,
- 30 000 € pour les projets à destination de parents d'enfants et d'enfants de six ans et plus.

Il vous est proposé :

- d'accorder, dans le cadre de l'action sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 758 052 € aux associations et organismes relevant de la politique solidarité, famille, insertion et logement, tels que détaillés dans la liste annexée au présent rapport (annexe 1), sous réserve, pour les bénéficiaires d'une ou plusieurs subventions atteignant un montant total supérieur à 23 000 €, de la signature préalable des conventions afférentes établies sur la base du modèle-type visé ci-dessous ;

- d'approuver le modèle de convention type, ci-joint (annexe 3), relatif aux subventions de fonctionnement et autorise la Présidente à signer une convention particulière sur le modèle de cette convention type avec chacune des structures mentionnées dans l'annexe 1 du

présent rapport, qui bénéficient, selon les modalités précisées dans cette annexe, d'un montant total de subventions supérieur à 23 000 €, exception faite de l'association Thémis et Enfance Plurielle 68 (ADAPEI) qui bénéficient de conventions spécifiques ;

- d'approuver les termes de la convention particulière, ci-jointe (annexe 4), avec l'association Thémis en raison de sa mission spécifique d'administrateur ad'hoc auprès des enfants confiés à l'ASE (l'association est référencée à la Cour d'appel de Colmar) et de m'autoriser à la signer ;

- d'approuver la convention, ci-jointe (annexe 5), avec « Enfance Plurielle 68 » dont les signataires sont l'Etat, le Département, la MDPH, la CAF, la MSA, l'association ADAPEI Les Papillons Blancs d'Alsace et la MJC de Bollwiller et de m'autoriser à la signer. Les montants 2019 et 2020 seront soumis chaque année au vote de l'Assemblée et feront l'objet d'une notification ;

- d'accorder, dans le cadre de l'action sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 50 000 € aux associations et organismes relevant du Réseau Parents 68, tels que détaillés dans la liste annexée au présent rapport (annexe 2) ;

- de préciser que les subventions d'un montant inférieur à 30 000 € feront l'objet d'un versement unique et que les subventions supérieures ou égales à 30 000 € feront l'objet de deux versements, soit un acompte de 50 % au cours du 1^{er} semestre et le solde au cours du second semestre sur présentation des comptes 2017 ;

- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2018 :

- 144 286 € sur le Programme G713, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574,
- 48 020 € sur le Programme G716, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574,
- 100 000 € sur le Programme G717, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6568,
- 21 100 € sur le Programme G721, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6574,
- 24 000 € sur le Programme G722, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6574,
- 30 000 € sur le Programme G822, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6574,
- 138 950 € sur le Programme G731, Chapitre 65, Fonction 51, Nature 6574,
- 67 435 € sur le Programme H713, Chapitre 65, Fonction 58, Nature 6574,
- 234 261 € sur le Programme I731, Chapitre 65, Fonction 50, Nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT